

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2017
-COMPTE RENDU-

Convocation du : 04/12/2017

Etaient présents : Mr THIEBAUT Guillaume Mme DI STEFANO Evelyne Mr DORIER Gilles Mme MANSOT Sophie Mme DARGAUD Catherine Mme JAVOUREZ Brigitte Mr GOYARD Christophe Mme LECLAND Sylvie Mr NOEL Laurent Mme AIME Peggy.

Procuration : Mr LEGROS (donne pouvoir à Mme DI STEFANO)

Absents excusés : Mr COMMUN André – Mr BOUVERET Michel – Mme BRET Annick

Absent : Mr FONDARD Laurent

Le P. V. de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Mme AIME Peggy

Monsieur le Maire informe les membres présents du départ de Mr DURY Michel, restaurateur à VIREY LE GRAND qui a fait valoir ses droits à la retraite.

Le restaurant « des chasseurs » qui porte, d'ores et déjà, une nouvelle enseigne restaurant « La Thaliette », est repris par Mr BROUX Jérôme et sa compagne.

Monsieur le Maire a souhaité leur présence à l'ouverture de la séance du Conseil Municipal afin de faire connaissance, d'échanger sur leurs intentions, leurs projets et leurs attentes envers la municipalité ; Puis réitère des vœux de bienvenue et d'encouragement dans leur nouvelle activité.

2017-072 CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE : TRAVAUX RESTAURANT « LA THALIETTE »

Vu l'avis d'appel public à la concurrence en procédure adaptée publié le 27/10/2017 dont l'objet était : « Marché de maîtrise d'œuvre relatif à des travaux d'extension et de mise aux normes d'un restaurant. Enveloppe prévisionnelle des travaux (HT) :85000 € ».

Vu les différentes propositions transmises,

La Commission communale « Patrimoine Finances », réunie le 29 novembre 2017, a étudié l'ensemble des trois dossiers transmis en tenant compte des références de projets, des moyens matériels et humains, de la note méthodologique, des délais d'études et du taux d'honoraires pour cette mission.

La candidature de la Sté LE GALLEE, représentée par Mr LE GALLEE Olivier, Architecte à CHALON SUR SAONE, 7 rue Philibert Léon Couturier a été retenue par la Commission communale comme étant la mieux appropriée pour répondre à la complexité du chantier car composée de deux bureaux d'études complémentaires.

Madame DI STEFANO, Adjointe en charge du dossier, propose aux membres du Conseil de retenir Mr LE GALLEE Olivier, architecte comme maître d'œuvre pour la conduite des travaux de mise aux normes du restaurant dont la commune est propriétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- confie à Monsieur LE GALLEE, architecte la mission de maîtrise d'œuvre pour la mise aux normes du restaurant, et accepte sa rémunération au taux de 12 % du montant HT des travaux soit 12240 € TTC à laquelle s'ajoute la mission OPC de 2000 € HT (mission d'ordonnancement de pilotage et de coordination)

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2017.

2017-073 REVISION DES TARIFS DE CONCESSIONS DU CIMETIERE

Rappel du contexte ou de l'existant et références :

Les tarifs des concessions traditionnelles en terre ont été fixés en dernier lieu par délibération du 29 mars 2011 avec effet au 1^{er} avril 2011.

Considérant la dissolution du Syndicat intercommunal du cimetière du Gravalou,

Considérant la convention de Gestion du cimetière du 11 janvier 2017

Il est proposé d'actualiser les tarifs, au 1^{er} janvier 2018, ces tarifs étant calculés de façon à permettre la répartition suivante :

- part à la collectivité : 2/3 du tarif de la concession
- part du CCAS : 1/3 du tarif de la concession

L'Assemblée est invitée à se prononcer sur ces dispositions.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

VU l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de la commission « gestion du cimetière » en date du 6 décembre 2017,

A l'unanimité,

FIXE à compter du 1^{er} janvier 2018, dans les conditions stipulées ci-dessous, les nouveaux tarifs des différentes concessions au Cimetière Communal :

Concessions en pleine terre

De 2 m2		De 1 m2	
15 ans	55 €	15 ans	20 €
30 ans	125 €	30 ans	40 €
50 ans	235 €	50 ans	80 €

Concessions Columbarium

15 ans	330 €
30 ans	500 €

Jardin du souvenir : dispersion des cendres : 70 € Pour la pose d'une plaque d'identification du défunt.

Réservation d'un emplacement : 25 € pour 10 ans

AUTORISE M. le Trésorier Principal Municipal à faire recette des redevances dont il s'agit.

La recette correspondante s'imputera sur les crédits ouverts au budget principal, chapitre 70 "Produit des services et du domaine" article 70311 "Concessions dans les cimetières".

2017-074 EXAMEN D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : ASSOCIATION « ANIMATION VIROISE »

Monsieur le Maire, donne lecture de la demande de Mme la Présidente de l'Association « Animation Viroise » qui sollicite une subvention exceptionnelle pour l'organisation de la manifestation « marché de Noël ».

Le matériel mis à disposition par la collectivité ne répond pas au besoin de l'association lors de manifestations hivernales (manque de structures couvertes), la location de matériel augmente considérablement le budget associatif,

Monsieur le Maire propose, à titre exceptionnel, d'attribuer 300 € à l'association « Animation Viroise » précisant qu'il est conseillé à Mme la Présidente de se rapprocher du service « Vie Associative » du Grand Chalon pour connaître les aides susceptibles d'être accordées aux communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote à « main levée » : 9 voix pour et 2 abstentions

Décide d'accorder une subvention de 300 € à l'association « animation viroise ».

La dépense sera imputée à l'article 6574 du budget 2017.

AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT « ACCUEIL DE LOISIRS » : TARIFICATION

En l'absence d'éléments utiles à la décision le Conseil Municipal décide d'ajourner cette décision qui sera examinée lors du prochain Conseil Municipal.

DIVERS :

Une information est donnée sur les possibilités de reconduction d'une mise à disposition de Mr PALELLA José, travailleur handicapé, dans l'attente de l'instruction de son dossier « retraite ».

L'ordre du Jour est épuisé à 21h30.

Le Conseil Municipal étudie le projet de création d'un restaurant scolaire qui sera conduit en 2018 pour une réalisation en 2019.